

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 04 JUILLET 2024

Nombre de Conseillers : - En exercice : 45 - Présents : 24 - Procurations : 15
Rappel des dates : Convocation Générale : 28/06/2024 - Affichage : 28/06/2024

Le quatre juillet deux mille vingt quatre, à dix-huit heures trente , le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la Salle Polyvalente Le Landon de Le Breil Sur Mézize sous la Présidence de Monsieur André PIGNÉ.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent excusé
ARDENAY-SUR-MERIZE	PIGNE André	X		
BOULOIRE	DELOUBES Anne-Marie		Pouvoir à BARRAIS Vincent - 03/07/24	
	ASSE-ROTTIER Jocelyne		Pouvoir à BUIJ Chantal - 03/07/24	
	BOUCHE Jean-Marie		Pouvoir à Michel FROGER	
CONNERRÉ	MONGELLA Arnaud	X		
	FROGER André			X
	CHARPENTIER Dominique	X		
	GUILMAIN Nathalie		Pouvoir à CHARPENTIER Dominique - 01/07/24	
COUDRECIEUX	FOULON Tony		Pouvoir à OZAN Claudine - 04/07/24	
LE BREIL -SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond	X		
	PLANCHON Anne-France	X		
LOMBRON	BOUZEAU Brigitte	X		
	GODEFROY Vincent		Pouvoir à BOUZEAU Brigitte - 03/07/24	
MAISONCELLES	DROUET Dominique	X		
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony		Pouvoir à Céline MATHE	
	MACÉ Mélanie		Pouvoir donné à FOUQUET Stéphane - 04/07/24	
	FOUQUET Stéphane	X		
	PLAIS Mickaël			X
NUILLÉ-LE-JALAI	OZAN Claudine	X		
SAINT-CELERIN	FLOQUET Franck	X		
	DE GALARD Gilles		Pouvoir donné à FLOQUET Franck - 28/06/24	
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel			X
	LEVASSEUR Christelle			X
SAINT-MARS-DE-LOCQUENAY	LE BIHAN Jean-François	X		
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	SURUT Jackie	X		
	TOUZEAU Elisabeth		Pouvoir à SURUT Jackie - 04/07/24	
	CHRISTIANY Damien	X		
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAINES	FROGER Michel	X		
	BUNEL Pierrette			X
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LEMEUNIER Isabelle		Pouvoir à LATIMIER Martial - 04/07/24	
	LATIMIER Martial	X		
	MIGNOT Claude			X
	COURTABESSIS Alain	X		
	PENNETIER Stéphane	X		
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia	X		
	TERTRE Charly	X		
SOULITRÉ	LEDRU Stéphane		Pouvoir à DUGAST Claudia - 30/06/24	
SURFONDS	DUTERTRE Alain		Pouvoir à ESNAULT Raymond - 04/07/24	
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAILLOUX Nathalie		Pouvoir à LECOMTE Jean-Claude - 01/07/24	
	LECOMTE Jean-Claude	X		
TORCÉ-EN-VALLÉE	ROYER Jean-Michel	X		
	MATHÉ Céline	X		
TRESSON	BUIJ Chantal	X		
VOLNAY	PINTO Christophe		Pouvoir à LAUDE Jean-Yves - 30/06/24	
	LAUDE Jean-Yves	X		

Monsieur Raymond ESNAULT est élu secrétaire de séance.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200072684-20240704-2024_081-DE
en date du 16/07/2024 ; REFERENCE ACTE : 2024_081

Objet : Modification des agréments Multi-accueil
Délibération n°2024-081

Une délibération sur la modification des agréments des crèches du territoire a été prise lors du conseil communautaire du 11 avril 2024.

Dorénavant, les arrêtés d'avis consultatif de la PMI indiqueront uniquement l'agrément général (le nombre d'enfants maximum accueillis simultanément), sans détail de modulation.

Il appartient donc au conseil communautaire d'indiquer dans sa délibération l'ensemble des détails concernant l'agrément des crèches du territoire. Ainsi, c'est la délibération du conseil communautaire qui fait foi et l'arrêté d'avis consultatif de la PMI vient en complément pour autoriser l'organisation prise par la collectivité.

Par conséquent, la présente délibération, détaillée ci-dessous, remplace et annule la délibération n°2024-051 du 11 avril 2024 :

Les crèches collectives du territoire sont ouvertes du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 avec 222 jours d'ouverture par an.

L'agrément des différentes structures, ainsi que leurs modulations, sont établis comme suit :

- **CRECHE « LE MILLE PATTES »**, 53 rue Honoré Broutelle -72450 MONTFORT LE GESNOIS

La capacité d'accueil est de 14 enfants âgés de 10 semaines à 4 ans révolus avec la modulation suivante :

7h30 - 9h00	9h00 - 17h00	17h00 - 18h30
11 enfants	14 enfants	11 enfants

- **CRECHE « LA MAISON DES LUTINS »**, Avenue de Verdun - 72160 CONNERRÉ

La capacité d'accueil est de 12 enfants âgés de 10 semaines à 4 ans révolus avec la modulation suivante :

7h30 - 11h30	11h30 - 13h00	13h00 - 18h30
12 enfants	10 enfants	8 enfants

- **CRECHE « LES QUENIAUX »**, 584 La Tasse - 72450 LOMBRON

La capacité d'accueil est de 18 enfants âgés de 10 semaines à 4 ans révolus avec la modulation suivante :

7h30 - 8h30	8h30 - 17h30	17h30 - 18h30
10 enfants	18 enfants	10 enfants

➤ **CRECHE « LE JARDIN DES P'TITS LOUPS »**, 3 Allée des Hortensias – 72460 SAINT CORNEILLE

La capacité d'accueil est de 15 enfants âgés de 10 semaines à 4 ans révolus avec la modulation suivante :

7h30 - 8h30	8h30 - 17h30	17h30 - 18h30
10 enfants	15 enfants	10 enfants

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2024-051 du 11 avril 2024 portant modification agréments multi-accueil ;

Vu le rapport présenté par la Vice-présidente Madame Anne-France PLANCHON, en charge de la petite-enfance, enfance, jeunesse.

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modifications d'agréments des multi-accueils comme indiqué dans les tableaux ci-dessus ;
- **DIT** que la présente délibération annule et remplace la délibération n° 2024-051 du 11 avril 2024 portant modification agréments multi-accueil.

ADOPTÉ à l'unanimité

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Communautaire,

Fait à Montfort-le-Gesnois, le 5 juillet 2024,

Le Président,
André Pigné



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette - 44 041 NANTES dans un délai de deux mois à compter de la présente date de publication.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.